



Groupe des minis – Concept de protection Covid-19 pour les entraînements en salle

(valable dès le 11.1.2021, pour les entraînements en salle donnés à la halle de gymnastique de l'Ecole secondaire de la Haute-Sorne)

Le concept de protection Covid-19 élaboré par la FSG Bassecourt pour les entraînements en salle de son groupe des minis (enfants âgés de moins 14 ans) reprend dans son intégralité celui publié par Swiss Athletics le 22.12.2020 (ci-joint) et correspond aux directives Covid-19 du Conseil fédéral et de la République et Canton du Jura.

Les principaux points à respecter sont les suivants:

- Interdiction de participer aux entraînements en cas de symptômes (fièvre, toux, perte de goût, etc.);
- Les groupes ne peuvent excéder 15 personnes (entraîneur compris);
- Le port du masque et le respect des distances (1,5 mètre) est obligatoire pour tous dans les vestiaires;
- Le port du masque n'est pas obligatoire dans la salle de sport pour les enfants âgés de moins de 16 ans, dans la mesure où la distance de 1,5 mètre entre chaque athlète peut être respectée;
- Le port du masque est en revanche obligatoire dans la salle de sport pour l'entraîneur;
- Douches non autorisées ;
- Tenue d'une liste des présences.

Le délégué coronavirus pour la FSG Bassecourt est M. Alexandre Lachat, président de la commission technique, Romains 25, 2854 Bassecourt, tél. 079 335 08 84, adresse e-mail: alexandre.lachat@lqj.ch.

Bassecourt, 10.1.2021

**Alexandre Lachat
Président technique**